



Tabac

N°07
06/07/2016



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
Aquitaine - Limousin
Poitou-Charentes

Animateur filière

Séverine BOURDA
FREDON Aquitaine
s.bourda@fredon-aquitaine.org

Kadidiatou KANE
ARVALIS

KANE@arvalisinstitutduvegetal.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
d'Agriculture Aquitaine Limousin
Poitou-Charentes
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@alpc.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional de
Alimentation Aquitaine- Limousin-
Poitou-Charentes
12 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Tabac N°X
du J/M/2016 »*



Bulletin disponible sur les sites :

www.aquitainagri.fr ; www.limousin.synagri.com

www.poitou-charentes.chambagri.fr ; www.mp.chambagri.fr

et sur le site de la DRAAF

www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT :

- Aquitaine : Formulaire d'abonnement au BSV
- Poitou-Charentes : www.bsv-pc.fr
- Limousin sur demande : accueil@limousin.chambagri.fr
- Midi-Pyrénées : www.bsv.mp.chambagri.fr

Ce qu'il faut retenir

- **Stade** : « choux » à montaison.
- **Mildiou** : quelques symptômes observés.
- **Noctuelles terricoles** : faibles dégâts.
- **Réseau de piégeage** : faibles captures dans les parcelles de tabac.
- **Adventices** : toujours présentes dans les parcelles de tabac.

Stade de la culture

Parcelles de référence

Le stade principal du tabac est « **choux** » (juste avant montaison, BBCH 2090) : Proissans (24), Aussevielle (64), Aizenay (85), Tartas (40) et St Palais de Phiolin (17).

Le stade « **Montaison** » (BBCH 5010) est atteint sur les parcelles les plus avancées : St Ignat (63), Puch d'Agenais (47), Ste Livrade sur Lot (47), St Pierre d'Eyraud (24), Masseube (32).

Tours de plaine

Les stades varient entre « choux » (avant montaison, BBCH 2090) et « montaison » (BBCH 5010) :

Choux (avant montaison) BBCH 2090	Début montaison BBCH 3000	Montaison BBCH 5010
Sarlat la Caneda (24)	Thuret (63)	Guinarthe (64)
Coublucq (64)	La Roche sur Yon (85)	Campuzan (65)
Pujo (65)	Amuré (79)	Senestis (47)
Ste Livrade sur Lot (47)	Aigre (16)	La Fouillade (12)
Souprosse (40)		
Cognac (16)		
Saussens (32)		



Burley (avant montaison)



Tabac stade buttage



Virginie, juillet 2016

Photos : Gauche : Odile Vigouroux – Tabac Garonne Adour ; centre : Stéphanie Mothais – Poitou Charentes et droite : Stéphane Pauty – Midi tabac

Réseau de piégeage

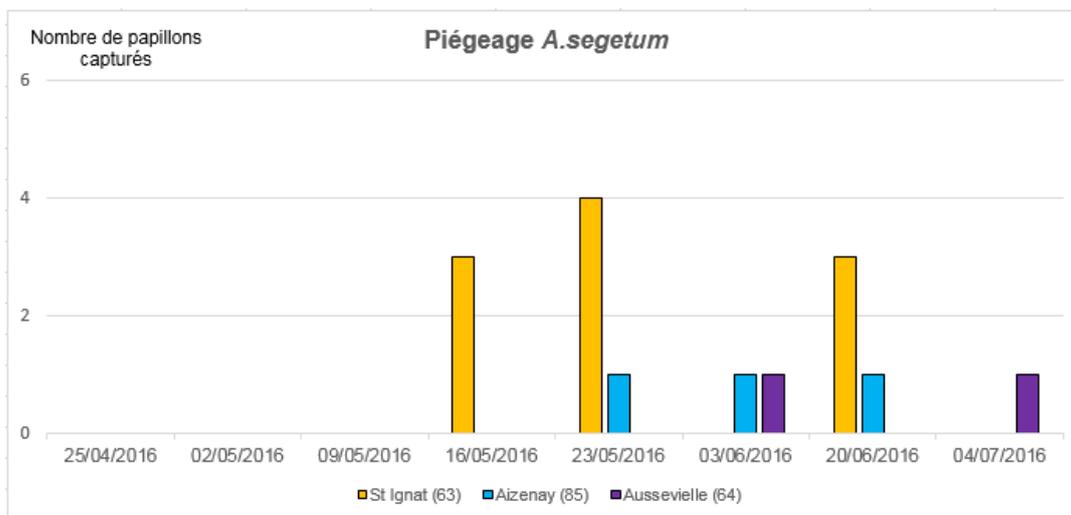
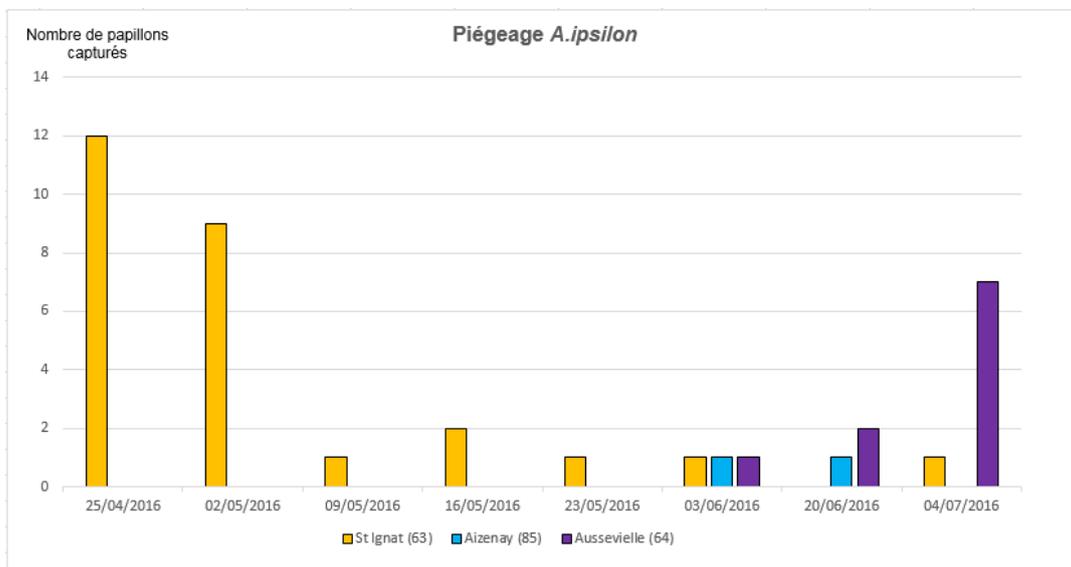
- **Vers gris *Agrotis ipsilon* et *Agrotis segetum***

Les captures se poursuivent sur les parcelles de tabac, mais en faible effectif.

Evaluation du risque

Surveillez vos plantations et l'apparition des symptômes.

Le seuil de nuisibilité théorique est fixé à 5% des pieds touchés.



- ***Helicoverpa armigera***

Les pièges sur les parcelles de Tartas (40) et d'Aussevielle (64) ont enregistré une capture chacun. Aucun papillon piégé sur la parcelle d'Amuré (79).

Observations parasitaires

Les observations ont été réalisées sur une surface de 1 107 ha.

Ravageurs

- **Pucerons**

Quelques pucerons sont observés sur la parcelle de Masseube (32) et Amuré (79) et dans les zones de Souprosse (40), Ruffec (16) et Saussens (31) sur 156 ha.

Plus d'informations sur les liens suivants :

Pucerons verts : http://www.aquitainagri.fr/fileadmin/documents_craa/BSV/TABAC/FICHES_BIO-AGRESSEURS/Fiche_Pucerons_verts.pdf

Auxiliaires : http://www.aquitainagri.fr/fileadmin/documents_craa/BSV/TABAC/FICHES_BIO-AGRESSEURS/Fiche_Auxiliaires.pdf

Mesures prophylactiques contre les pucerons :

La seule prophylaxie passe par des observations régulières pour tenter de stopper les toutes premières infestations. Observer la population d'auxiliaires qui va s'implanter naturellement autour. Apprendre à les reconnaître et les protéger.

• Taupins

Des dégâts (<20% de pieds touchés) sont observés dans la zone de Ste Livrade sur Lot (47).

Mesures prophylactiques contre le taupin :

- Travailler superficiellement le sol par temps sec, en fin de printemps et en fin d'été quand les larves sont proches de la surface du sol, afin d'entraîner la mort des ravageurs par dessiccation.
- Eviter les précédents « prairies de graminées » ou de légumineuses pendant plus de quatre ans, ainsi que les jachères.
- Allonger les rotations en introduisant des cultures de printemps qui couvrent peu le sol en mai et sont défavorables à la ponte.
- Mettre en place des rotations de cultures moins sensibles à ce coléoptère, comme les crucifères.
- Eviter les apports tardifs de matière organique.

Plus d'informations sur le lien suivant :

http://www.aquitainagri.fr/fileadmin/documents_craa/BSV/TABAC/FICHES_BIO-AGRESSEURS/Fiche_Taupin.pdf

• Noctuelles

Noctuelles terricoles

Parcelles de référence

De faibles dégâts sont observés sur les parcelles de Proissans (24), d'Aigre (16), d'Amuré (79) et de Masseube (32).

Tours de plaine

De faibles dégâts sont observés (<1% des pieds touchés) dans les secteurs de Senestis (47), de Ruffec (16), La Fouillade (12) et de Saussens (31) sur 9 ha. Des dégâts un peu plus importants (<20% des pieds touchés) sont également observés dans la zone de Ruffec (16) sur 65 ha.

Noctuelles défoliatrices

Des traces de noctuelles défoliatrices sont observées dans les zones de Sarlat la Caneda (24), Aizenay (85) et Ste Livrade sur Lot (47) sur 5,6 ha.

Evaluation du risque

Surveillez vos parcelles et l'apparition des premiers symptômes. En fonction de vos observations, mettez en place une gestion du risque (seuil de nuisibilité théorique est fixé à 5% des pieds touchés).

Il n'existe pas beaucoup de solution pour lutter contre les noctuelles défoliatrices. Vous pouvez piéger les individus mâles et détruire les adventices aux abords des parcelles pour limiter les sites de reproduction.

Mesures prophylactiques contre le ver gris :

- Labourer,
- Maintenir la parcelle et ses abords propres dès la mi-avril,
- Sarcler – biner.

Plus d'informations sur les liens suivants :

http://www.aquitainagri.fr/fileadmin/documents_craa/BSV/TABAC/FICHES_BIO-AGRESSEURS/Fiche_Noctuelles_terricoles.pdf

http://www.aquitainagri.fr/fileadmin/documents_craa/BSV/TABAC/FICHES_BIO-AGRESSEURS/Fiche_Noctuelles_d%C3%A9foliatrices.pdf



Dégâts de chenille sur feuilles de tabac
(Photos : Stéphanie Mothais – Poitou Charentes)

• Nématodes

Parcelles de référence

Quelques dégâts sont observés sous forme de traces sur la parcelle de Tartas (40).

Tours de plaine

De faibles dégâts sont observés dans la zone de La Fouillade (12) sur 2 ha. Des dégâts plus importants (<20% des pieds touchés) sont observés dans les zones de Senestis (47) et de Saussens (31) sur 8 ha.

Plus d'informations sur le lien suivant :

http://www.aquitainagri.fr/fileadmin/documents_craa/BSV/TABAC/FICHES_BIO-AGRESSEURS/Fiche_N%C3%A9matodes.pdf

Maladies

• Brûlure racinaire *Olpidium brassicae*

Quelques symptômes d'Olpidium sont observés dans le secteur de Saussens (31) sur 2 ha.

Plus d'informations sur le lien suivant :

http://www.aquitainagri.fr/fileadmin/documents_craa/BSV/TABAC/FICHES_BIO-AGRESSEURS/Fiche_Olpidium.pdf

• Mildiou

Parcelle de référence

Quelques symptômes de mildiou sont observés dans les parcelles de St Ignat (63) et Masseube (32).

Beaucoup de mildiou en développement sur la parcelle d'Aigre (16).

Tours de plaine

De faibles dégâts sont observés dans les zones de Sarlat (24), Ste Livrade (47), Ruffec et Cognac (16) et Souillac (46) sur 94 ha.

Des dégâts plus importants sont observés (<20% des pieds touchés) dans les zones de Senestis (47), La Roche sur Yon (85), Ruffec (16), La Fouillade (12) et Saussens (31) sur 155 ha. A Thuret (63) et Ruffec (16), 12 ha présentent des dégâts sur plus de 20% des pieds.

Un point sur l'évolution du Mildiou sera fait dans chaque BSV jusqu'à la fin de la saison 2016.

Le modèle Positif[®] de Bayer permet de réaliser les simulations et ainsi d'évaluer le risque pour la culture du tabac.

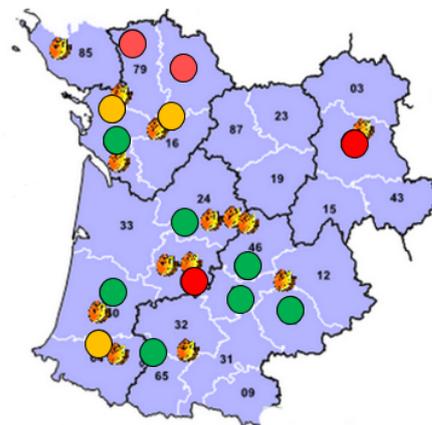
Plus d'informations sur les liens suivants :

http://www.aquitainagri.fr/fileadmin/documents_craa/BSV/TABAC/FICHES_BIO-AGRESSEURS/Fiche_Mildiou.pdf

SIMULATION MILDIOU
Suite à une interrogation du modèle
Positif[®] Tabac de Bayer

 Parcelle de Référence (champ)

 Stations Météo



**Interrogation du modèle Positif[®] Tabac de Bayer le
04 juillet 2016, simulation jusqu'au 13 juillet 2016**

Evaluation du risque

Le risque Mildiou est très favorable dans les zones de Bressuire (79), Poitiers (86), Clermont Ferrand (63) et Agen (47).

Le risque est favorable dans les zones de Surgères (17), Ruffec (16) et Orthez (64).



Mildiou sur feuilles de tabac
(Photos : Jonathan Rérat - Tabac Garonne Adour)

• Viroses

Tours de plaine

Quelques symptômes (<1% des pieds touchés) sont observés dans les zones de Thuret et St Ignat (63), Sarlat (24), La Fouillade (12) et la Roche sur Yon (85) sur 15 ha.

Plus d'informations sur le lien suivant :

http://www.aquitainagri.fr/fileadmin/documents_craa/BSV/TABAC/FICHES_BIO-AGRESSEURS/Fiche_Viroses.pdf



Virus de la mosaïque de la luzerne AMV sur tabac
(Photo : Stéphane Pauty - Midi Tabac)

Adventices

Les conditions climatiques actuelles favorisent le développement des adventices dans les parcelles de tabac. Ci-dessous, les adventices rencontrées selon les secteurs :

Informations disponibles sur le lien suivant :

http://www.terresinovia.fr/fileadmin/cetiom/LeCetiom/posters_culturales/desherbage_rotation.pdf

Choux (avant montaison) BBCH 2090	Début montaison BBCH 3000	Montaison BBCH 5010
Sarlat la Caneda (24)	Thuret (63)	Guinarthe (64)
Coublucq (64)	La Roche sur Yon (85)	Campuzan (65)
Pujo (65)	Amuré (79)	Senestis (47)
Ste Livrade sur Lot (47)	Aigre (16)	La Fouillade (12)
Souprosse (40)		Bergerac (24)
Cognac (16)		
Saussens (32)		

Zones géographiques	Chénopode sp.	Datura <i>Datura stramonium</i>	Liseron <i>Convolvulus arvensis</i>	Morelle <i>Solanum nigrum</i>	Panic sp.	Amarante <i>Amarantus</i>	Renouée <i>Persicaria maculosa</i>	Souchet <i>Cyperus esculentus</i>	Chardon sp.	Lampourde <i>Xanthium sp.</i>	Mercuriale <i>Mercurialis annua</i>	Abutilon	Sorgho d'Alep <i>Sorghum halepense</i>
Sénéstis (47)	X		X				X						
St Sylvestre sur Lot (47)	X		X		X		X						
Nérac (47)													
Sarlat la Caneda (24)			X		X	X	X	X		X		X	X
Bergerac (24)	X	X		X		X	X	X					
Cognac (16)			X					X					
La Fouillade (12)													
Souillac (46)													
Thuret (63)	X			X					X				
Ruffec (16)	X	X		X		X	X				X		
Saussens (31)	X	X	X	X	X	X	X						
Pujo (65)	X		X	X									
Campuzan (65)		X	X	X		X							
Guinarthe (64)		X		X	X								
Coublucq (64)		X		X		X							
Surfaces totales (ha)	16	5	30	15	12	5	9	2,5	1	1,8		3	1



Souchet (gauche) et Datura (droite) dans les parcelles de tabac
(Photo : Colette Linon – Périgord Tabac)

Autres

• Criquets

Des dégâts de criquets sont signalés sur 10 ha dans le secteur de la Roche sur Yon (85).

Plus d'informations sur le lien suivant :

http://www.aquitainagri.fr/fileadmin/documents_craa/BSV/TABAC/FICHES_BIO-AGRESSEURS/Fiche_Auxiliaires.pdf



Criquet sur feuille de tabac

(Photo : Stéphanie Mothais – Poitou Charentes)

• Auxiliaires

Des coccinelles et syrphes sont toujours observés dans les parcelles : Ruffec (16), La Fouillade (12), La Roche sur Yon (85) et Souprosse (40). Il semble y avoir un bon équilibre entre les auxiliaires et ravageurs, notamment entre les pucerons ailés et ses prédateurs naturels.

Pour le plaisir...



Un peu de douceur : coquelicots dans une parcelle de tabac

(Photo : Colette Linon – Périgord Tabac)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes-Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon-Auvergne-Rhône-Alpes Tabac sont les suivantes : ARVALIS – FREDON Aquitaine - Périgord Tabac - Tabac Garonne Adour - Midi Tabac - Poitou Tabac

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".